



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2015 N°2
20 janvier 2015

Rectificatif du BO n°1 du 14 janvier 2015

- Décision du 14 janvier 2015 portant délégation de signature :

* HS chantiers

DT Strasbourg

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION DU 14 JANVIER 2015
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE
(chantiers)

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment l'article L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégations de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée par la décision du 22 mars 2013 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 29 avril 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature de M. Guy Rouas, directeur territorial de Strasbourg, en matière d'hygiène et sécurité (chantiers),

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guy Rouas, directeur territorial de Strasbourg, et en cas d'absence de celui-ci, à M. Gilles Esbelin, directeur territorial adjoint et chef du service Itinéraires Régionaux et Maintenance, et à M. Bruno Dufour, directeur territorial adjoint à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, tous actes et décisions relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- les chantiers réalisés exclusivement en régie,
- les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendant avec ou sans régie,
- les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention en régie, les plans de prévention, les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Rouas, directeur territorial, de M. Gilles Esbelin, directeur territorial adjoint et chef du service Itinéraires Régionaux et Maintenance, et de M. Bruno Dufour, directeur territorial adjoint, délégation est donnée à M. Emmanuel Lagrandeur-Bouressy, secrétaire général, à l'effet de signer les actes et décisions visés à l'article 1 dans la limite de ses attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes.

Article 3

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe 1 pour signer tous actes et décisions visés à l'article 1 dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes.

Article 4

La décision du 29 avril 2014, susvisée, est abrogée.

Article 5

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 14 janvier 2015

Le directeur général

Signé

Marc Papinutti

ANNEXE 1

- Mme Sylvie VALENTIN, chef du Service Rhin et Risques / Eau / Environnement
- M. Vincent SPEISSER, responsable de la cellule Maîtrise d'Ouvrage Rhin 1 (UT Rhin)
- M. Marc LEBEAU, responsable de la cellule Maîtrise d'Ouvrage Rhin 2 (UT Rhin)
- M. Olivier CHRISTOPHE, chef de la cellule Maîtrise d'Ouvrage (Service Itinéraires Régionaux et Maintenance)
- M. Eric SCHMITT, chef de l'Unité Territoriale Rhin
 - En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Dominique LAROSE, chef Exploitation Maintenance Rhin, M. Patrick WEBER, adjoint Travaux / Maintenance, et M. Eric BOUQUIER, adjoint Environnement / DPF
- M. Jérémie LEYMARIE, chef de l'Unité Territoriale Centre Alsace
 - En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Denis HIRSCHFELL et M. Stéphane GUIDAT, adjoints au chef de l'Unité Territoriale Centre Alsace
- M. Bernard SINGER, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin
 - En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Didier WAECKEL et Mme Michèle BECK, adjoints au chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin
- M. François DIDOT, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Sarre
 - En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Roland SCHOLZ, adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canal de la Sarre
- M. Patrick PARAGE, chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud
 - En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, Mme Mireille BIEHLER, adjointe au chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud
- Mme Florence VALLOT, responsable division Maintenance (Service Rhin et Risques / Eau / Environnement)
- M. Robert SCHNEIDER, chef du Parc de Strasbourg (Division Maintenance)
 - En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M. Marc ULRICH, adjoint au chef du Parc de Strasbourg
- M. Jean-Pierre SCHUCK, chef du Parc de Mulhouse (Division Maintenance).